

Le syndicat unique de l'eau est né

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / LA RÉDACTION

1 septembre 2021

Le SMGEAG sera la seule entité en charge de l'eau en Guadeloupe. Coup de projecteur sur les prérogatives et les moyens de la structure.

Jean-Louis Francisque maire de Trois-Rivières a été élu président du syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe (SMGEAG), le 1er septembre, au Conseil régional. Les statuts du SMGEAG ont été fixés par l'arrêté préfectoral du 26 août dernier. Le syndicat couvre l'ensemble du territoire, y compris les communes (côte sous le vent, Deshaies, Lamentin) où l'eau potable est gérée en délégations de services publics (DSP). Ces contrats ne sont pas arrivés à terme. Le SMGEAG peut les renouveler. Mais il en garde le contrôle. Prendront part à la gestion du syndicat : la Région, le Département, les communautés d'agglomération. À l'exception de Marie-Galante. Chaque aggro désigne 4 membres du conseil d'administration. Ils seront au total 28. Au sein de ce conseil sera désigné un bureau, une commission de surveillance composée d'associations environnementales, de 17 usagers de l'eau, d'un membre de la CCI, du président de l'association des maires et de personnalités qualifiées en eau et assainissement. Le Conseil d'administration sélectionnera la gouvernance. 546 agents des anciens opérateurs sont transférés au SMGEAG. La gouvernance comprendra un directeur général, une direction des ressources humaines, une direction financière, une direction clientèle et un secrétariat général. Il y aura un directeur général adjoint technique, spécialiste des métiers de l'eau. Il coiffera une direction technique, une direction études et grands travaux et trois centres territoriaux. Ces derniers ont pour mission les installations, la clientèle et l'entretien du réseau. L'un est affecté à la Basse-Terre, un autre à la région pointoise et le troisième à la Grande-Terre. Les élus membres du syndicat seront bénévoles. Seuls leurs frais de déplacement sont dédommagés. Les séances de travail du comité syndical, de son bureau et de sa commission de surveillance seront enregistrées et diffusées en direct via Internet. Les tarifs abonnés sont inchangés. Le service clientèle est

centralisé. Le traitement de l'ensemble des appels des usagers sera harmonisé. Un plan de départs volontaires de 150 des salariés transférés, a été établi sur trois ans. Le syndicat ne reprend pas les dettes des anciens opérateurs. SMGEAG bénéficiera d'un fonds de roulement de 36 250 000 euros abondé par la région, le Département : 5 millions d'euros chacun. Cap excellence, Grand sud caraïbe Nord Grande-Terre, Riviera du Levant Nord Basse-Terre donnent 1,25 million chacun. Ajoutez 10 millions de prêts bancaires, 10 millions en avance remboursables demandés à l'État.